



UNIS
POUR LES
FAMILLES

Rapport d'activité 2023



SOMMAIRE

Présentation de l'Udaf

- Le rapport moral et d'orientation / **5**
- L'action familiale pour représenter et défendre les familles / **8**
- Le réseau associatif / **10**



Les axes de la convention d'objectifs

- Partager la lecture / **19**
- Accompagner et soutenir les aidants familiaux / **23**
- Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité / **24**



Les partenariats

- Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) / **31**
- Journée aux droits des femmes et à l'égalité / **32**
- Groupement des services à la protection juridique des majeurs (GSPJM) / **33**

Institution et vie associative

- Composition du bureau et du CA / **12**
- Organigramme des salariés / **14**
- Réunions statutaires et commissions internes / **15**
- Participation de la Direction aux instances d'appui des services et de l'organisation institutionnelle / **16**

Les services aux familles

- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) / **25**
- Point conseil budget (PCB) / **28**
- Accompagnement d'éducation budgétaire (AEB) / **30**
 - Convention avec Action Logement
 - Convention avec le rectorat de Lyon



Le rapport moral et d'orientation

En ce début de rapport moral, permettez-moi de rendre hommage à deux membres actifs du Conseil d'Administration de L'Udaf de l'Ain et un ancien membre du Conseil d'Administration décédés ces derniers mois :

- M. Bernard MOREL
- M. Alain GROS
- M. Claude Tournier

L'année 2023 fut dense en termes de projets pour L'Udaf de l'Ain.

Notre projet associatif construit en collaboration avec les membres du Conseil d'Administration et les professionnels de l'Udaf de l'Ain doit aboutir cette année.

Ce projet sera notre feuille de route pour les prochaines années.

Il prendra notamment en compte les axes de notre convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs initialement déposée autour de 3 axes,

1 – partager la lecture (comprenant lire ensemble et Lire et faire lire)

2 – accompagner et soutenir les aidants familiaux

3 – structurer et développer des lieux de soutien à la parentalité

a été modifiée puisqu'il a été décidé de dénoncer l'axe « accompagner et soutenir les aidants familiaux » de la convention du fait du partenariat avec l'association Bulle d'Air qui n'a pas pu être mis en place.

Sont ainsi maintenues 2 actions :

1 – partager la lecture (comprenant lire ensemble et Lire et faire lire)

2 – structurer et développer des lieux de soutien à la parentalité

Ce choix est en cohérence avec la mise en œuvre du projet **Maison des Familles Itinérante**, projet qui se concrétise avec des éléments travaillés sur l'ensemble de l'année 2023 sur :

- Le document récapitulatif les enjeux pour la Maison des Familles Itinérante
- La mise en place d'un groupe de travail qui a réuni des professionnels intervenant auprès des familles (groupe animé par Claire SAADI de TIPI Formation).



Par ailleurs,

- Les professionnelles de l'action familiale ont rencontré leurs homologues de L'Udaf de l'Orne et de la Haute-Loire, pour découvrir les modalités de déploiement de dispositifs similaires.
- L'Udaf de l'Ain a obtenu une subvention conséquente de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour « l'acquisition d'un véhicule pour la création d'une Maison de Familles Itinérante » permettant de financer 80% du véhicule.

Concernant **le développement associatif**, ce dernier consiste à développer les liens avec les associations membres pour faire vivre le mouvement familial afin de toujours mieux représenter toutes les familles du département auprès des pouvoirs publics et aussi pour constituer une ressource auprès de laquelle les associations membres pourront trouver informations et appuis pour leurs actions.

Même si ce n'est pas toujours simple car chaque association membre est évidemment indépendante, la cohérence du mouvement familial passe par le renforcement du réseau que représente l'ensemble des associations avec toutes leurs compétences et leurs énergies.

L'Udaf, c'est l'action familiale et sa mission de représenter et défendre les familles.

En quelques chiffres :

- **56** délégués CCAS
- **29** représentants familiaux au sein de **43** instances départementales
- **7 820** familles adhérentes (665 391 familles dans le département)
- **57** associations familiales adhérentes (dont 3 membres associés)

L'Udaf, ce sont également ses services.

Le service de protection juridique des majeurs protégés qui compte 985 mesures de protection gérées par une équipe de salariés compétents, d'un service juridique hors pair et un management de cadres impliqués.

Nous savons tout le travail au quotidien que vous réalisez.

Au nom du Conseil d'Administration nous vous en remercions.

Le service Point Conseil Budget : une réponse à vos questions d'argent, de banque, de budget pour trouver ensemble les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés.

Le programme lire et faire lire que l'Udaf de l'Ain porte depuis 1999 l'année de sa création, avec plus de 100 bénévoles intervenant sur l'ensemble du département dans près de 70 structures d'accueil (crèches, écoles, centres de loisirs, bibliothèques, etc.).

Grâce aux bénévoles lire et faire lire engagés et très investis pour de nombreux événements, la mise en place de partenariats qui fonctionnent en comités communaux et les différentes structures soutenant Lire et faire lire, ce programme est reconnu sur l'ensemble du département.

La fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 sont également marqués par le changement.

Nous avons étudié une réflexion sur l'avenir du siège de notre Udaf situé au 12 bis rue de la liberté à Bourg-en-Bresse.

Avant toutes démarches, nous avons besoins d'une expertise sérieuse et réelle.

Un expert foncier et immobilier, M. DUBOST, expert près de la Cour d'Appel de Lyon, a mené une étude exhaustive de l'emplacement de notre bâtiment, ses atouts et contraintes en matière d'urbanisme économique.

L'étude le démontre : une réhabilitation de notre immeuble serait pertinente.

Ce dossier est en cours d'instruction.

Après sept années à la Direction de l'Udaf de l'Ain, Catherine MICHON a souhaité s'orienter vers un nouvel avenir professionnel.

Dans cette courte année de mandat de Président avec la Directrice, j'ai apprécié les compétences et le fonctionnement de notre binôme.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et une bonne réussite.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Directrice, Mélanie VALETTE, qui saura, je n'en doute pas, relever sa nouvelle fonction de Directrice après un tuilage avec Catherine MICHON.

Nous lui souhaitons une bonne intégration pour ce poste de Directrice de l'Udaf de l'Ain.

Vous l'avez compris, notre époque est marquée par de nombreuses incertitudes, nationales, internationales. Notre mission est plus que jamais d'entendre les préoccupations et les besoins de toutes les familles et de les accompagner au mieux.

Les familles sont une réponse aux tensions de nos sociétés contemporaines.

Les liens familiaux contribuent à la cohésion sociale.

Investir dans la politique familiale au même titre que dans l'enseignement et la recherche, c'est faire le choix d'un investissement d'avenir.

Notre Union doit s'appuyer sur son réseau associatif, sur l'Uraf Auvergne Rhône Alpes et l'Unaf.

Je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des professionnels et des administrateurs pour leurs compétences et leur engagement au service des plus vulnérables et de toutes les familles.

Je citerai un proverbe « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Le Président de L'Udaf de l'Ain
Alain MATHIEU

Homage

La fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 ont été marqués par la disparition de

Monsieur Alain GROS, Vice-président et Représentant familial de l'Udaf de l'Ain



Alain GROS

Monsieur Bernard MOREL, Administrateur et Représentant familial de l'Udaf de l'Ain



Bernard MOREL

Monsieur Claude TOURNIER, ancien Administrateur et Représentant Familial de l'Udaf de l'Ain



Claude TOURNIER

Tous les trois ont occupé leurs missions avec conviction, engagement, empathie et un militantisme sans faille pour la défense des intérêts matériels et moraux des familles.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Udaf de l'Ain tiennent à les remercier pour leur générosité pour avoir donné d'eux-mêmes, tant par leurs idées que par toutes ces heures consacrées à accompagner les personnes ou encore à œuvrer au sein de leurs associations et bien évidemment de l'Udaf.

L'action familiale pour représenter et défendre les familles !

L'Udaf, mandatée par l'état, s'inscrit dans une politique familiale globale volontariste et ambitieuse.

Elle est le partenaire institutionnel des pouvoirs publics dans tous les domaines de la vie familiale.

L'Udaf est une institution reconnue d'utilité publique régie par l'article L211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ses missions

- Porte parole des familles
- Expert de leurs réalités de vie
- Services aux familles et aux personnes vulnérables
- animateur associatif

L'Udaf de l'Ain

- réunit **57 associations** (dont 3 associations en qualité de membres associés), **5 fédérations** qui proposent de nombreux services et activités à destination des familles (loisirs et/ou entraide) et représente les intérêts de **7 820 familles** sur l'ensemble du département
- participe à l'action politique locale et départementale notamment par la représentation familiale dans **43 organismes** ainsi que **56 délégués CCAS**
- participe à des actions partenariales (journée aux droits des femmes, mesures d'accompagnement social personnalisé ou encore groupement des services à la protection juridique des majeurs)



La représentation familiale est une mission statutaire des Udaf.

L'Udaf de l'Ain a choisi de sectorialiser les représentations sous forme de pôles (pôle éducation – enseignement ; pôle habitat – cadre de vie ; pôle santé) permettant ainsi de faire se rencontrer les représentants en fonction de leurs besoins spécifiques.

En avril 2023, la Vice-présidente en charge du pôle habitat, Denise DUMONTET, a réuni les représentants familiaux du pôle concerné. Des échanges riches sur l'actualité relative au logement ont permis une réflexion commune sur l'habitat.

Concernant le pôle santé, le Vice-président en charge du pôle, Philippe CATHERINE, a impulsé une rencontre en novembre dernier. L'ensemble des représentants familiaux santé a été convié. Pour faciliter la participation des représentants familiaux, cette réunion

s'est tenue en présentiel mais aussi en distanciel. Il est souligné l'importance de ces rencontres du fait de la diversité des représentations liées à la santé :

- Commission Des Usagers (CDU) au Centre Hospitalier de Belley, Centre Hospitalier d'Hauteville Lompnes, Centre Hospitalier Fleyriat Bourg en Bresse, Centre Psychothérapique de l'Ain, Clinique CONVERT Bourg-en-Bresse, Hôpital privé Ambérieu en Bugey, MGEN - Établissement de suite et de réadaptation pour adolescents
- Conseil de Surveillance (CS) au Centre Hospitalier d'Hauteville Lompnes, Centre Hospitalier Fleyriat Bourg-en-Bresse
- CODAMUPS - Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires

L'Unaf a choisi de mobiliser les Udaf autour de la question de la représentation familiale

Peu connue, cette mission est pourtant la première mission des Udaf.

Aussi au cours du dernier trimestre 2023, l'Unaf a constitué un groupe de travail auquel participe l'animatrice de la politique familiale de l'Udaf de l'Ain. Une enquête nationale a été effectuée auprès de l'ensemble des représentants familiaux mais aussi des délégués CCAS. **7 000 retours ont été effectués.**

Les premiers axes prioritaires qui ont été retenus sont les suivants :

- Faire connaître la représentation familiale en créant des outils de communication adaptés (livret d'accueil, flyer, entre autres)
- Mieux accompagner les représentants familiaux en leur facilitant l'accès à la ressource documentaire



En novembre 2023, l'Udaf de l'Ain a procédé au lancement de l'outil "Contributions" via l'application « Rézo ».

L'objectif de « Contributions » est de valoriser et recenser les heures de bénévolat dans les instances internes ainsi que les comptes rendus de mandat pour les représentations familiales.

L'utilisation de l'outil « Contributions » a pour but de renforcer l'engagement des bénévoles pour les familles et valoriser la mission de représentation des familles avec :

- facilité : la contribution s'effectue en quelques minutes,
- sécurité : l'ensemble des déclarations est accessible et conservé au même endroit,
- liberté et autonomie : c'est le bénévole qui choisit son rythme pour compléter « contributions » : 1 fois par mois, 1 fois par trimestre, 1 fois par semestre ou 1 fois par an !

Afin de permettre une prise en main de l'outil, des permanences ont été mises en place sous forme de 12 « visios » durant 15 jours sur différents temps de la journée de façon à permettre de répondre au mieux aux disponibilités des bénévoles.

L'accompagnement a été bénéfique puisque le taux de restitution des données s'élève à 89 % (instances internes et externes : administrateurs et représentants familiaux).

Bénévolat dans les instances internes

18

Bénévoles dans les instances internes (Conseil d'administration, bureau, commissions internes)

1 199

Heures de bénévolat

Bénévolat dans les instances externes

29

Représentants familiaux dans 43 organismes départementaux

995

Heures de bénévolat

2 194

Heures de bénévolat

Le réseau associatif

La force du réseau de l'Udaf est essentiellement liée à la diversité de son réseau associatif.
Ce réseau est composé d'associations issues de mouvements à but général et à but spécifique.

LES MOUVEMENTS A BUT GENERAL

CDAFAL – ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES

3 associations | 124 suffrages

Etude et défense des droits et intérêts matériels et moraux des familles rurales et urbaines. Permettre la participation par les familles elles-mêmes à l'organisation et à la gestion du réseau social les concernant.



CSF – CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

1 association | 538 suffrages

Mouvement familial populaire. Défense des consommateurs et des locataires, association éducative complémentaire de l'enseignement public.



FEDERATION FAMILLES RURALES

10 associations | 7 060 Suffrages

Engagement au quotidien pour la promotion des familles et des personnes et pour le développement de leur milieu de vie.

Représentation et défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, information, prévention et éducation, organisation et gestion d'activités et de services.



UFAL – UNION DES FAMILLES LAÏQUES

2 associations | 23 suffrages

L'UFAL s'inscrit, dans l'intérêt des citoyens et de leurs familles, dans un mouvement social émancipateur afin d'élaborer une pensée critique libérée de tous dogmes, idéologiques, religieux, économiques et financiers et de promouvoir les principes universels de la République sociale.



LES MOUVEMENTS A BUT SPECIFIQUE

ADAPEI

1 association | 744 suffrages

Mettre en œuvre, promouvoir et garantir l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel, psychique ou porteur d'autisme, de troubles envahissant du développement avec ou sans troubles associés.



AFIB – ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BOURG EN BRESSE

1 association | 622 suffrages

Association intercommunale de Bourg en Bresse dont l'activité principale est l'organisation des bourses aux vêtements de printemps et d'automne.

AFTC – ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRÂNIENS ET CÉREBROLÉSES

1 association | 160 suffrages

Accueillir, écouter, soutenir, orienter les personnes cérébrolésées et leur famille ; faciliter les contacts, les rencontres et l'entraide entre les familles et les personnes cérébrolésées par l'organisation d'activités et de sorties, informer les familles, les professionnels, le grand public ; représenter et défendre les intérêts et les droits des personnes cérébrolésées ; organiser des actions de sensibilisation et de prévention des accidents de la voie publique et de la vie



APF – FRANCE HANDICAP

1 association | 73 suffrages

Défendre les droits des personnes handicapées et de leurs familles, lutter contre l'isolement, aider aux vacances, sensibiliser par des actions publiques sur le logement, l'accessibilité, les transports, l'aide humaine.



COUPLES ET FAMILLES

1 association | 150 suffrages

Soigner, maintenir et renforcer les liens conjugaux et familiaux, favoriser la réflexion sur le respect de soi et de l'autre, prévenir toutes les violences et surtout les violences conjugales et familiales, informer sur les difficultés rencontrées dans la vie à deux et dans l'éducation des enfants.



FEDERATION ADMR

21 associations | 3 624 suffrages

Aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne. Gestion de services d'aide à domicile, de services de santé et d'unités de vie dans lesquels la personne, dans sa globalité, est au centre de son action.



EFA – ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

1 association | 108 suffrages

Défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, et plus spécifiquement des familles adoptantes de l'Ain. Favoriser le plein épanouissement, dans les foyers qui les ont accueillis, des enfants adoptés.



FEDERATION DES MAISONS FAMILIALES RURALES MFR

6 associations | 5 592 suffrages

Activités d'éducation populaire en milieu rural, activités à caractère éducatif, social ou familial. Donner aux familles membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale de leurs enfants.



UNAFAM – UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

1 association | 300 suffrages

Entraide et formation des familles concernées par la maladie et/ou le handicap psychique. Agir ensemble dans l'intérêt général.



ASSOCIATION FAMILIALE AMBERIEU-EN-BUGEY

1 association | 61 suffrages

L'association Familiale d'Ambérieu a pour but de venir en aide aux familles et de les soutenir dans leurs démarches.

Elle propose également différentes actions : fête des voisins, bourses aux vêtements, bourse aux jouets, vide grenier et pilote le pôle autisme d'Ambérieu-en-Bugey.



ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

1 association | 270 suffrages

L'association Familiale

De Montrevel-en-Bresse a pour but de venir en aide aux familles et de les soutenir dans leurs démarches.

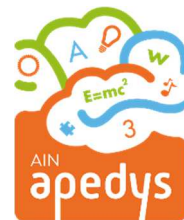
Elle propose également différentes actions : bourses aux vêtements, bourse aux jouets ou encore vide grenier.



MEMBRES ASSOCIES

APEDYS – ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSLEXIQUES

Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, et, plus spécifiquement, de venir en aide aux enfants et adultes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie..).



HABITAT ET HUMANISME

Association de lutte contre le mal logement en agissant en faveur du logement, de l'insertion et de la recreation de liens sociaux.



POLYHANDICAP

Aide et conseil aux familles dont un proche est polyhandicapé.

Institution et vie associative

Les membres du Bureau



— **Alain MATHIEU**
Président



— **Philippe CATHERINE**
Vice-président délégué à la santé



— **Denise DUMONTET**
Vice-présidente déléguée au logement



— **Claire DANJEAN**
Vice-présidente déléguée à l'action familiale



— **Michèle JAILLET**
Membre du bureau



— **Jean-Pierre LAMETAIRIE-LAISSU**
Membre du bureau



— **Jean-Paul MATHIEU**
Trésorier



— **Régine MICHEL**
Secrétaire Adjointe



— **Brigitte VISO**
Secrétaire

Les membres du Conseil d'Administration



— **Georges BERMOND**
Administrateur



— **Bernard BOISSON**
Administrateur



— **Denise BRUNET**
Administratrice



— **Christophe COQUELET**
Administrateur



— **Philippe JANDRAU**
Administrateur



— **Marie-Sophie NOËL-
BLETON**
Administratrice



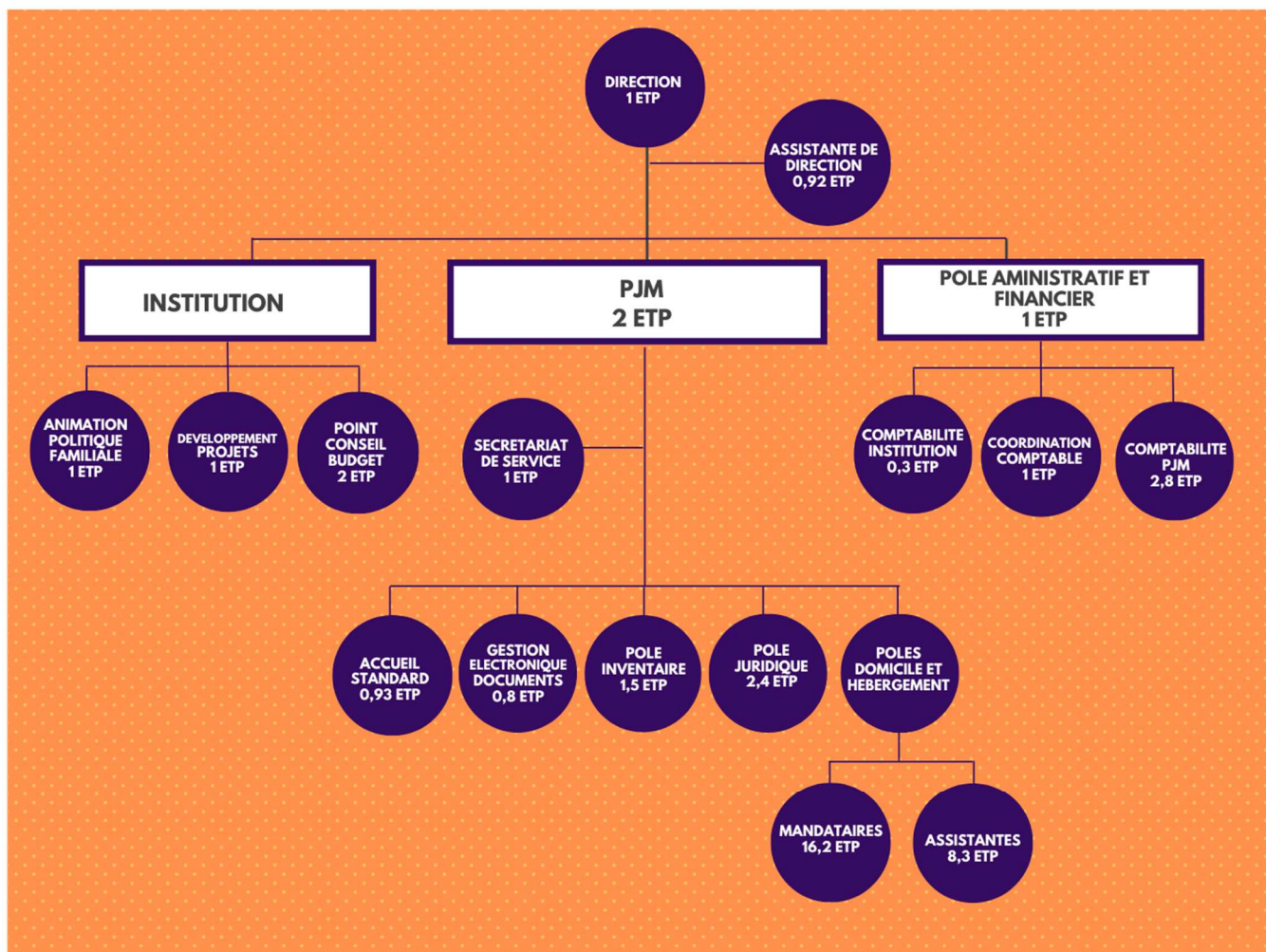
— **Bernard PAVIER**
Administrateur



— **Claude PERRIAUD**
Administrateur



— **Frédéric VIOT**
Administrateur



Organigramme des salariés de l'Udaf 01

Réunions statutaires et commissions internes

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs utiles au fonctionnement de l'Udaf. Les administrateurs sont élus pour quatre ans. Le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans.

Le conseil est convoqué au moins une fois par trimestre.

Pour délibérer valablement, il doit réunir le tiers au moins de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

18 administrateurs constituent le conseil d'administration de l'Udaf de l'Ain.

Conseils
Administration



Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé au moins d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et éventuellement d'un ou plusieurs Vice-présidents, d'un Trésorier adjoint, d'un Secrétaire adjoint et d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre des membres du bureau doit être inférieur à la moitié de celui du conseil d'administration de l'Udaf.

Les membres du bureau de l'Udaf de l'Ain sont au nombre de 9.

Bureaux



Commission
technique des
services



Elle est composée du Président, de la Directrice et des administrateurs référents. C'est une instance de réflexion et d'échanges centrée sur la gestion des services de l'Udaf de l'Ain.

Commission
finances



Elle est composée du Président, la Directrice, elle est présidée par le Trésorier et est ouverte aux autres administrateurs. Elle supervise la tenue des comptes, prépare les budgets, présente au conseil d'administration toutes les décisions et orientations financières et prépare le rapport financier pour l'assemblée générale.

Elle est composée d'administrateurs désignés par le conseil d'administration.

Elle rend, entre autres, avis au conseil d'administration sur les dossiers d'agrément des associations.

Elle supervise la régularité des procédures comme l'assemblée générale, les élections au conseil d'administration, les listes d'adhérents, le versement du fonds spécial, le Président de l'Udaf ne peut en faire partie.

Commission de
contrôle et
d'agrément



Participation de la Direction aux instances d'appui des services et de l'organisation institutionnelle

Dans une volonté affirmée d'inscrire l'Udaf dans une dynamique sectorielle départementale, régionale ou nationale adaptée, l'Udaf participe à différents groupes de travail et de réflexions. Cette participation permet d'avoir une connaissance juste et actualisée des évolutions des secteurs dans lesquelles nous conduisons nos actions, tant sur le plan technique, organisationnel, que légal.

Ainsi, Catherine MICHON, Directrice de l'Udaf, participe à plusieurs instances, qu'elles soient départementales, régionales mais aussi nationales.

Au niveau départemental

La Directrice a poursuivi sa représentation au sein du CCAS de la ville de Bourg-en-Bresse.

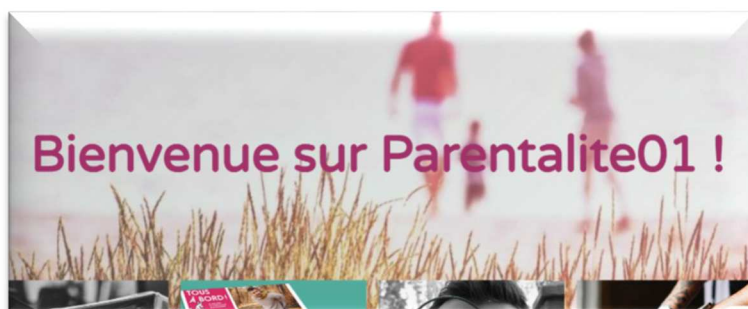
Son implication au sein de cette structure de proximité qui s'adresse à toute personne en difficulté sociale (accès aux droits, aide sociale légale, soutien financier, etc.) est un véritable écho aux difficultés rencontrées par les familles accompagnées par l'Udaf.

Catherine MICHON est membre du comité départemental des services aux familles

Le CDSF, piloté par la Préfecture en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental 01, entre autres, a trois missions définies par les textes :

- Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. L'instance joue également un rôle pour l'amélioration de la qualité, en application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte nationale de soutien à la parentalité ;
- Il émet des propositions, notamment de partenariats, afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants et recueille les données d'évaluation y afférents ;
- Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité.

La participation de la Directrice au sein de cette instance permet d'être au cœur des projets départementaux et ainsi participer aux propositions d'orientations et axes stratégiques dans le cadre du Schéma Départemental des Actions Éducatives et des Services aux Familles de l'Ain 2022-2025.



Les rencontres avec les services du Conseil Départemental 01

Le département « est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge ».

Afin de permettre une fluidité des démarches entre les services de l'Udaf de l'Ain et ceux du Conseil Départemental 01, des réunions régulières se sont tenues tout au long de l'année.



Au niveau régional

L'Uraf

La Directrice participe à l'instance technique de l'Uraf Auvergne Rhône Alpes, institution régionale rassemblant les 12 Udaf de la région.

Cette instance technique se déroule avec l'ensemble des Directeurs de la région. Elle participe également aux instances statutaires de l'Uraf (Conseil d'Administration et Assemblée Générale).



NEXEM

Participation de Catherine MICHON en tant que référente régionale au sein de NEXEM.

Nexem est la principale organisation professionnelle représentant les employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif.



Les différentes actions de NEXEM au niveau national et européen s'appuient sur les acteurs de terrain que sont les adhérents de Nexem, regroupés au sein de 16 délégations régionales, elles représentent l'organisation en région et animent le travail en réseau avec les adhérents et partenaires (pouvoirs publics, têtes de réseau...). Elles portent en région les orientations définies au niveau national.

L'objectif est de faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services.

La Directrice est engagée dans le secteur « protection juridique des majeurs » auprès de la délégation régionale de NEXEM ainsi que dans la commission « ressources humaines ».

Au niveau national

Les services de l'Unaf placés sous la direction de Guillemette Leneveu, apportent leur expertise ; ils proposent et exécutent les décisions du conseil d'administration ; ils accompagnent les administrateurs dans le traitement des dossiers, l'élaboration de positions et le suivi des représentations ; ils apportent leur soutien dans le travail réalisé par le réseau des Udaf et des Uraf (représentation des familles et gestion des services) ; ils assurent la promotion des actions conduites.

Dans le cadre de la mise en réseau de l'Unaf et des Udaf et afin d'accompagner les Udaf dans leurs missions et le pilotage de leurs services, plusieurs groupes de travail ont été constitués.

99

Udaf

13

Uraf

72

Mouvements familiaux
nationaux

6006

Associations familiales

Les différentes instances nationales auxquelles Catherine MICHON a participé

- Assemblée Générale de l'Unaf
- Séminaire Présidents/Directeurs de l'Unaf
- Groupe national de « l'instance d'évaluation »



Le groupe national de « l'instance d'évaluation »

Pour rappel, en 2022, le groupe national de l'instance d'évaluation a organisé un webinaire qui a eu pour objectif d'impulser une démarche d'amélioration continue. Il a réuni plus de 120 participants correspondant à environ 60 UdaF.

L'année 2023 a été marquée par le travail d'adaptation du référentiel relatif à la Haute Autorité de Santé.

À cet effet, la compilation des pratiques et la communication sur des exemples de procédures obligatoires pour la prévention des risques ont été réalisées (prévention des risques sur la maltraitance et violences, recueil des traitements des plaintes, réclamations et événement indésirables, plan de gestion de crises et de continuité de l'activité, etc.)

Une présentation des étapes clefs a été proposée dans chaque Région.

L'Unaf

Institution engagée avec et pour les familles, l'Unaf est le porte-parole officiel des 18 millions de familles vivant sur le territoire français.

Les axes de la convention d'objectifs



La loi attribue aux Udaf des missions menées d'intérêt familial : informer, défendre et représenter toutes les familles. C'est pourquoi, il a été décidé de dédier nos axes de la convention d'objectifs en lien avec les besoins des familles Aindinoises.

3 actions ont été proposées par l'Udaf de l'Ain :

- « Partager la lecture »
- « Accompagner et soutenir les aidants familiaux »
- « Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité »

Partager la lecture

Les actions de partage autour de la lecture proposées par le réseau Unaf-Udaf répondent à plusieurs enjeux de société et s'inscrivent dans plusieurs politiques publiques nationales et locales :

- Accès pour tous à la culture
- Accès à la lecture dès la petite enfance (protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants)
- Émancipation grâce à la culture et la littérature
- Lutte contre l'illettrisme
- Cohésion sociale et solidarité
- Liens avec les schémas départementaux de la lecture, et schémas départementaux des services aux familles

Elles se déclinent en 2 axes principaux : « lire ensemble » qui sera développé par l'Udaf de l'Ain en 2025 et « Lire et Faire Lire » déployé depuis 1999 dans l'Ain par l'Udaf de l'Ain.

Lire et Faire Lire

110

Bénévoles

Dont 16 nouveaux bénévoles

70

Structures

- 19 écoles élémentaires et primaires
- 32 écoles maternelles
- 9 crèches
- 5 centres de loisirs
- 4 bibliothèques
- 1 association caritative

34

Communes

Dont 4 labels "ma commune aime Lire et faire lire"

4500

Enfants bénéficiaires

Parce que les bénévoles connaissent les acteurs de terrain (écoles, mairies, partenaires mais également les habitants), ils sont de vrais ambassadeurs de Lire et faire lire !

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous avons choisi de fonctionner en « comités communaux ». Grâce aux bénévoles lire et faire lire très investis pour ce programme, de nombreux événements sont mis en place en partenariat avec les communes et les différentes structures soutenant Lire et faire lire.

Les différents comités

- le comité Artemarien (secteur d'Artemare) a obtenu le **label « ma commune aime Lire et faire lire »** en 2020, renouvelé en 2022 pour 4 ans.
Temps fort : « la nuit de la lecture à Artemare » le 20 janvier 2023.
- le comité Cessien (secteur de Cessy)
Temps forts : Journée des associations : mobilisation du Comité Cessien lire et faire lire le 14 mai 2023 ; la réunion de rentrée des bénévoles Lire et faire lire le 6 septembre 2023 ; les illuminations de Noël.
- le comité Mionnezan (secteur de Mionnay) a obtenu le **label « ma commune aime Lire et faire lire »** en 2019, renouvelé en 2021 pour 4 ans
- le comité Miribelan (secteur de Miribel)
Temps forts : des nouveaux temps de lecture à Miribel (crèche, bibliothèque, marché aux fleurs, centre social, entre autres) ; nouveau temps collectif : les MARDIS à l'espace petite enfance Pierre Perret ; le « CAFE LIVRÉ » ; réunion de rentrée ; livres à l'eau !
- le comité Oyonnaxien (secteur d'Oyonnax) – a obtenu le **label « ma commune aime Lire et faire lire »** en 2019, renouvelé en 2024
Temps forts : réunion mensuelle des bénévoles Lire et faire lire du comité Oyonnaxien
- le comité Thoיריםien (secteur de Thoiry) – a obtenu le **label « ma commune aime Lire et faire lire »** en 2023 pour une durée de 4 ans
Temps fort : obtention du label « ma commune aime Lire et faire lire »



Une nouvelle convention pour les bénévoles de Lhuis



Depuis déjà de nombreuses années, les bénévoles de la bibliothèque de Lhuis interviennent dans le cadre de lire et faire lire notamment à l'école de Groslée.

Après plusieurs prises de contact et grâce à l'implication de Brigitte, lectrice bénévole et bénévole relais, les interventions sont amenées à se diversifier dans le cadre de la petite enfance par la mise en place d'une convention tripartite entre la bibliothèque de Lhuis, la crèche de Serrières de Briord et l'Udaf.

Les partenariats toujours plus riches !

Préfecture de l'Ain : pour des lectures diversifiées !

L'Udaf de l'Ain a tissé depuis de nombreuses années un partenariat avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, notamment dans le cadre de la journée internationale aux droits des femmes du 8 mars.



En collaboration avec la déléguée aux droits des femmes, il est proposé ponctuellement des ouvrages sur cette thématique.

Rencontre avec la Directrice Adjointe de la lecture publique du département



Le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028 s'intègre dans la stratégie définie par le Département en matière culturelle : accompagner l'aménagement culturel des territoires, agir pour l'éducation culturelle et artistique et l'inclusion culturelle, développer l'offre numérique.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi de renouer le partenariat avec la lecture publique du département. Un premier rendez-vous a permis de renouveler la confiance réciproque.

Des pistes de travail, notamment sur la proposition de formations autour de la littérature jeunesse spécifiquement pour les bénévoles lire et faire lire, ont été abordées.

Enfin, il nous est proposé le catalogue de formations mis en place par les bibliothèques du département.

Lire et faire lire invité lors de l'accueil des lauréats du CRPE

Dans le cadre de l'accueil des lauréats du CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles) le mercredi 5 juillet à l'EREA La Chagne de Bourg en Bresse, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) nous a proposé pour la seconde année consécutive de tenir un "stand" de présentation de 11h à 13h30.

L'objectif est de rendre visible le programme lire et faire lire sur l'ensemble du département et de nous faire connaître auprès des futurs enseignants.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Les actions 2023 !

Témoignage de Céline CHARIÈRE et Nadine VULIN à la radio RCF



— Pays de l'Ain —

Le jeudi 23 février 2023, Céline Charière, coordinatrice lire et faire lire, et Nadine Vulin, lectrice bénévole à Montagnat, ont participé à l'enregistrement de l'émission "l'heure Aindinoise" sur RCF. 30 minutes d'échange sur Lire et faire lire durant lesquelles Céline et Nadine ont eu à cœur de faire partager leur investissement pour ce programme. Un coup de projecteur sur Lire et faire lire !

Participation de l'Udaf aux "rencontres d'automne"



Le jeudi 21 septembre, de 14h30 à 18h00 sous le marché couvert, "les rencontres d'automne" ont regroupé des partenaires institutionnels, associatifs et municipaux et permis aux seniors et leurs proches de s'informer sur différentes thématiques dont la vie quotidienne, la santé ou encore les loisirs.

Les Burgiens ont pu obtenir des informations sur les services de l'Udaf 01 ainsi que sur Lire et faire lire bien sûr !

Le prix de poésie 2023 !



12 lecteurs bénévoles Lire et faire lire étaient inscrits au prix de poésie.

Les bénévoles ont jusqu'en avril 2024 pour lire l'intégralité des recueils ou bien des extraits qu'ils auront choisi.

À l'issue des lectures, il est demandé aux bénévoles de faire remonter quel recueil les enfants ont préféré ! Le prix de poésie sera remis lors du Printemps des poètes à l'auteur du recueil ayant obtenu le plus de votes.

L'opération "sacs de pages"

Pour la 1ère année, nous nous sommes inscrits à l'opération "sacs de pages". Durant l'été 2023, les bénévoles de Lire et faire lire intervenant dans les centres de loisirs et qui offrent des temps de lectures aux enfants pendant les vacances ont reçu une sélection de livres.

« Sacs de Pages » s'inscrit dans le dispositif « Vacances Apprenantes » & les activités du « Plan Mercredi ». Il s'agit d'une opération qui a lieu chaque année plus particulièrement durant l'été.



Alain MATHIEU, Président de l'Udaf 01
Rencontres d'automne, 21 sept. 2023



Lire et faire lire national

Les webinaires

Depuis la crise sanitaire, Lire et faire lire national propose à tous les bénévoles du réseau des rencontres sous forme de Webinaires accès sur la littérature jeunesse.

Plusieurs temps ont été présentés :

- Véronique Bous et Maureen Vasseur de l'association Lis avec moi le jeudi 13 avril 2023, de 14h30 à 16h30 sur la thématique **La lecture d'albums avec les préadolescents**
- Les éditions La Partie le mardi 13 juin 2023 - de 14h30 à 16h30
- Rencontre avec Émilie VAST le vendredi 13 octobre 2023 - 14h30 à 16h30

Un nouvel arrondi en caisse chez Cultura, au profit de Lire et faire lire

Du 5 juin au 29 juillet 2023, l'enseigne Cultura a soutenu une nouvelle fois Lire et faire lire grâce à son arrondi en caisse, offrant la possibilité de faire un micro-don de manière simple et spontanée en caisse.

Au-delà de la collecte, cette solution de générosité développée par l'entreprise solidaire micro-don offre de la visibilité à Lire et faire lire et encourage l'engagement associatif.

Les dons collectés grâce à cet arrondi contribueront à toujours plus développer l'action de Lire et faire lire, dont la Fondation Cultura partage les mêmes objectifs et valeurs : transmettre le plaisir de lire aux enfants.



Engagement de la coordinatrice auprès de Lire et Faire Lire national



>> Membre du conseil d'administration de Lire et faire lire national depuis juin 2019.

>> Membre du bureau en tant que secrétaire adjointe depuis juin 2020.

La coordinatrice participe également aux différents travaux, rencontres et réunions organisés par Lire et faire lire national :

- « café coordo » sur la thématique « les interventions sur le temps scolaire et les relations avec l'Éducation nationale » qui s'est tenu le 1er mars 2023
- Bilan national Lire et Faire Lire les 16 et 17 octobre 2023
- 2 conseils d'administration
- 3 bureaux



Séance de lecture à Cessy – mai 2023

Accompagner et soutenir les aidants familiaux



Comme indiqué lors du dépôt de la convention d'objectifs initiale, le projet a émergé à la suite d'une étude des besoins menée entre la fin d'année 2018 et le courant de l'année 2019, auprès de notre réseau d'associations familiales adhérentes.

En effet, la thématique des aidant(e)s étant centrale pour nos associations œuvrant sur le champ du médico-social et de la santé, nous nous sommes positionnés afin de fédérer une unité avec nos associations, dans le dessein de répondre de manière efficace et complémentaire aux difficultés, problématiques et attentes des aidants et des familles.

C'est pourquoi, il a été décidé

- d'intégrer le COPIL des aidants de notre département en 2019, participation qui s'est poursuivie jusqu'en 2023
- de participer à la journée nationale des aidants jusqu'en 2023

Parallèlement, un rapprochement avec l'association « Bulle d'Air », soutenue par la MSA, a été effectué dans la perspective de lier nos forces, compétences et expériences sur cette thématique afin de proposer l'offre d'accompagnement la plus adaptée aux besoins des aidants et des familles sur un projet expérimental de coopération.

Néanmoins, et après de nombreux mois de collaboration sur la mise en œuvre du partenariat lors desquels ont été retenus les axes prioritaires (formations, aides financières, communication notamment avec la création du « sous site des aidants » en lien avec l'écosystème digital impulsé par l'Unaf, entre autres), cette dernière n'a pu être concrétisée.

Nous avons donc demandé une modification de notre convention d'objectifs et plus spécifiquement de cet axe conventionnel pour ainsi se recentrer sur les deux axes que sont « partager la lecture » et « structurer et développer des lieux de soutien à la parentalité » afin que cette dernière soit en parfaite cohérence avec l'évolution de nos partenariats et de nos projets.



Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité

Véritables lieux de vie conviviaux dédiés aux parents, ces lieux leur permettent de disposer d'une diversité de ressources, d'interlocuteurs variés, mais également d'échanger avec d'autres parents.

L'Udaf de l'Ain a décidé de s'engager véritablement dans le développement de nouveaux lieux de soutien à la parentalité et d'enrichir l'offre d'action en fonction des besoins repérés.

L'année 2023 a permis à l'Udaf de l'Ain de mûrir le projet de Maison des Familles, en rencontrant les acteurs du territoire intervenant dans le champ de la parentalité. Cet atelier participatif a permis de recenser les offres du territoire en matière de parentalité et de faire émerger cinq thématiques de difficultés rencontrées par les parents avec les enfants :

- L'insuffisance de temps passé avec les parents, leur manque de disponibilité,
- La relation à l'autorité parentale,
- L'absence de communication de qualité,
- Le décalage entre les centres d'intérêts des différentes générations
- Les addictions et la santé mentale.

De ces travaux, 3 axes de travail ont émergé :

- Axe 1 : Création de la « Maison des Familles »
- Axe 2 : L'organisation de temps de rencontres conviviaux entre parents et enfants hors de leur domicile (loisirs, vacances, ...)
- Axe 3 : Des formations à la communication positive entre parents et enfants.

Ce maillage sur le territoire et la définition des objectifs du projet ont permis à l'Udaf de l'Ain d'obtenir une participation conséquente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de 80 % du montant total de l'investissement, pour l'acquisition d'un véhicule, qui conduira au portage du projet de Maison des Familles Itinérante.

L'année 2023 a donc permis au projet de la Maison des Familles Itinérante de se dessiner et poser les bases de la mise en œuvre du projet durant l'année 2024.



Les services aux familles

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

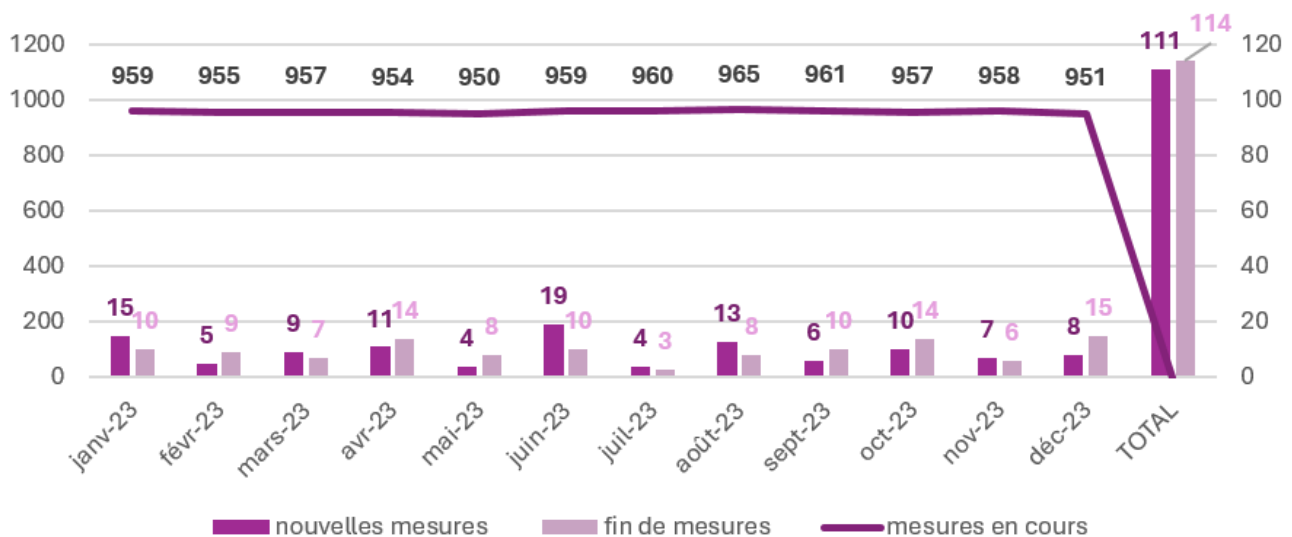
Le service Protection Juridique des Majeurs (PJM) assure la gestion des mesures d'accompagnement judiciaire, de sauvegarde de justice, de curatelle simple, de curatelle renforcée et de tutelle, après désignation de l'Udaf de l'Ain par le Juge des contentieux de la protection, agissant en qualité de Juge des tutelles.

La conduite des mesures de protection répond à un cadre juridique expressément prévu par le Code Civil.

Toutefois, les mandataires judiciaires accompagnent les majeurs protégés sur l'ensemble des démarches ayant trait aux droits sociaux.

À ce titre les liens partenariaux avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire sont essentiels et riches d'apports en connaissances des dispositifs.

ACTIVITE DU SERVICE P.J.M SUR L'ANNEE 2023



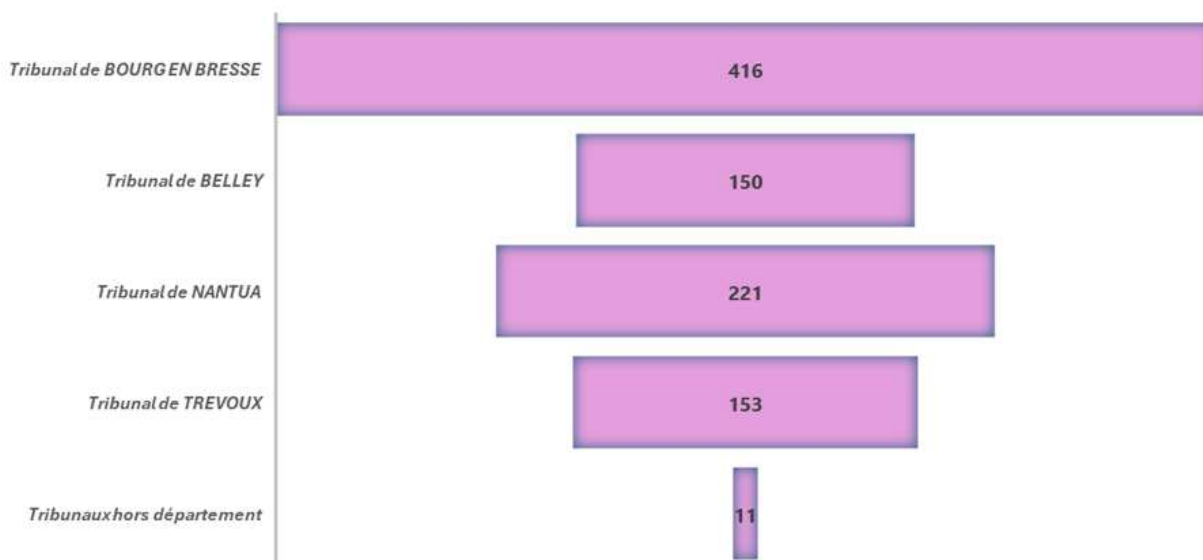
Grace à la démocratisation des réunions en distanciel, les mandataires et les assistantes tutélaires ont pu bénéficier, tout au long de l'année, de webinaires proposés par la CAF, la CPAM, la CARSAT (liste non exhaustive).

Les professionnels de la protection juridique des majeurs ont accès à des informations actualisées et sont à jour des évolutions des droits, des canaux d'accès aux droits et des acteurs à solliciter en fonction des territoires, au combien vaste, du département de l'Ain.

Les propositions de présentations de dispositifs se multiplient également en présentiel, ce qui offre des espaces d'échanges entre professionnels propices à la création de liens et qui favorise l'identification de chacun.



RÉPARTITION DES MESURES PAR TRIBUNAUX AU 31/12/2023



Le service PJM de l'Udaf de l'Ain a eu le plaisir de répondre à plusieurs sollicitations et a été accueilli par les différentes associations et institutions (CLIC, CCAS, entre autres) pour présenter l'Udaf de l'Ain, le service de la protection juridique des majeurs, et surtout échanger sur le cadre légal des mesures de protection, le rôle et les prérogatives d'un mandataire judiciaire.

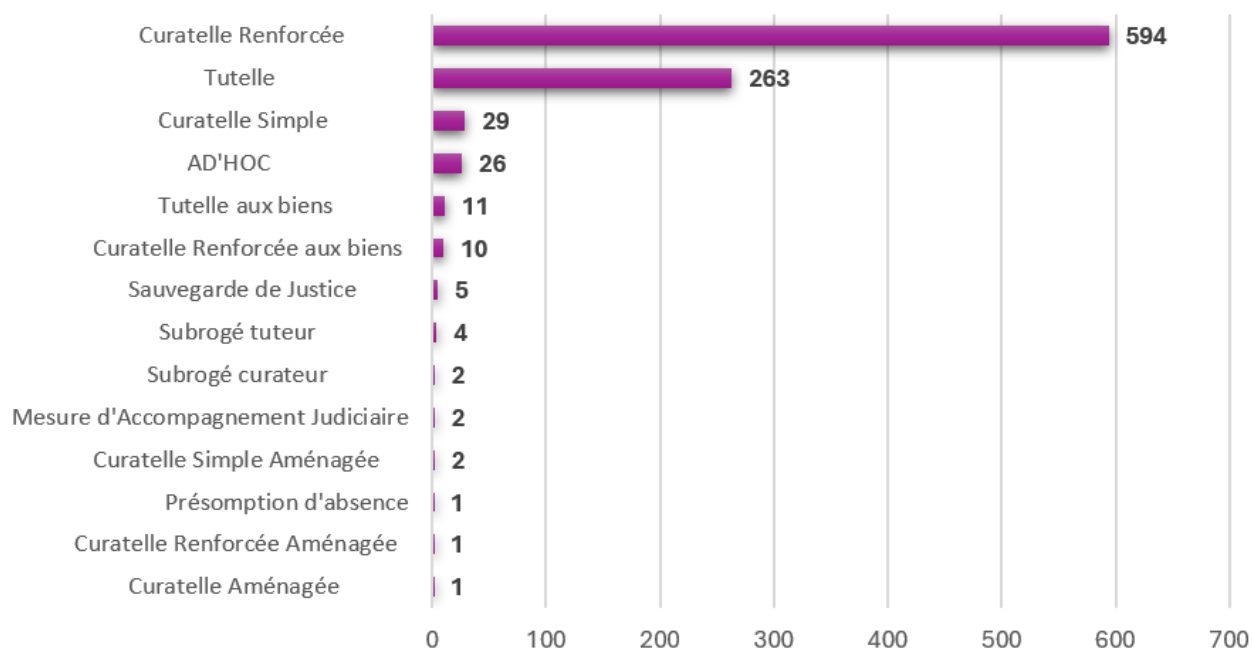


Le GSPJM (Groupement des Services de Protection Juridique des Majeurs) est associé aux présentations afin d'exposer aux partenaires l'ensemble des canaux de communication à disposition en fonction du besoin identifié.

Ces temps d'information à destination de professionnels, généralement sollicités par des professionnels s'étendent parfois aux publics accompagnés, comme à l'occasion d'un échange avec le groupe accompagné ECLA, porté par le centre social CLOE-LE PLATEAU de Bourg-en-Bresse.

La qualité de l'accueil qui nous est systématiquement réservée et la participation active des publics, qu'ils soient par les professionnels du secteur social et médico-social ou par les « simples » citoyens témoignent de l'intérêt et du besoin en information sur la protection juridique des majeurs.

LES DIFFERENTES MESURES DE PROTECTION EXERCÉES AU 31/12/2023



Le service PJM est également investi dans le lien partenarial

- au travers de propositions de travaux communs comme cela est le cas auprès CCAS de la ville de Bourg-en-Bresse,
- avec la participation au groupe de veille d'accès au droit de la Ville de Bourg-en-Bresse,
- mais également au projet « territoire zéro non-recours » impulsé par la Ville de Bourg-en-Bresse,
- ou encore son investissement dans le cadre de sa participation à la CCAPEX de Bourg-en-Bresse ou de la CPR (partenariat qui se poursuivra pour l'année 2024).



Point conseil budget (PCB)

L'Udaf de l'Ain a obtenu en 2022 le renouvellement pour 3 années supplémentaires de son premier label attribué en 2019 pour la zone 1 du département. Cette reconduction légitime l'expérience de l'Udaf de l'Ain dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de tous les publics et témoigne de la confiance de nos financeurs et de nos partenaires pour le dispositif PCB. Une réorganisation a aussi été menée en janvier pour assurer un maillage territorial de la zone 4 du département encore plus efficient, en lien avec l'obtention du quatrième label en fin d'année 2021.

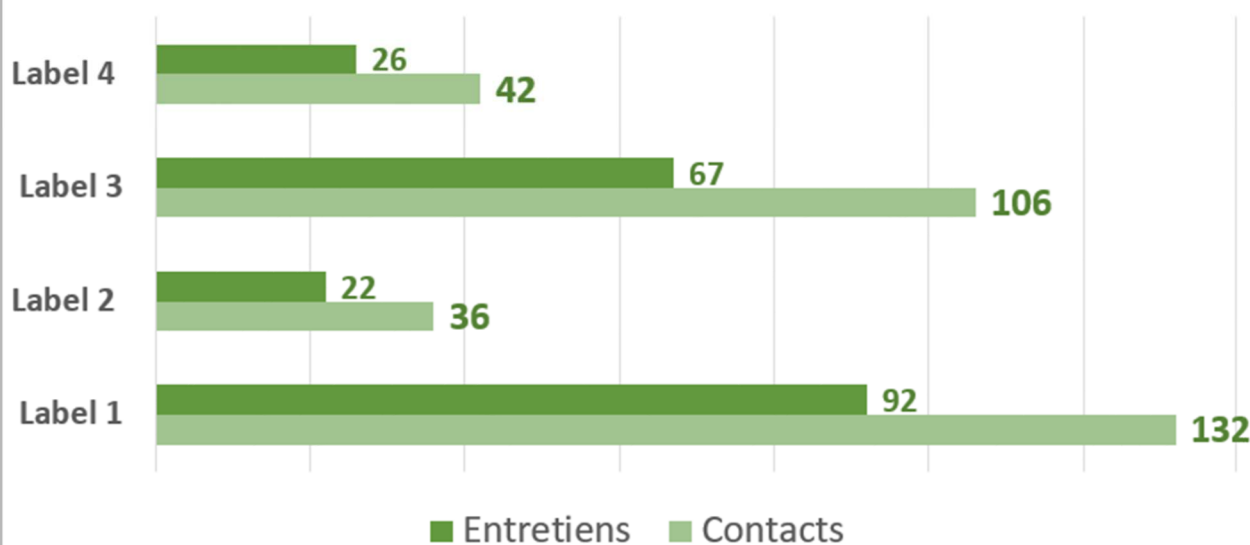


Pour rappel, la répartition des 4 labels sur l'ensemble du département de l'Ain, est la suivante :

- 1^{er} label obtenu en juillet 2019: Bresse Revermont, Val de Saône, Dombes
- 2^{ème} label obtenu en septembre 2020: Haut Bugey
- 3^{ème} label obtenu en septembre 2020: Plaine de l'Ain, la Côtière
- 4^{ème} label obtenu en décembre 2021: Pays de Gex, Valserhône

Le service PCB a également pu accueillir un nouveau salarié afin de soutenir les demandes d'accompagnement toujours plus importantes et croissantes pour ce service.

**Répartition des entretiens et contacts
par label**

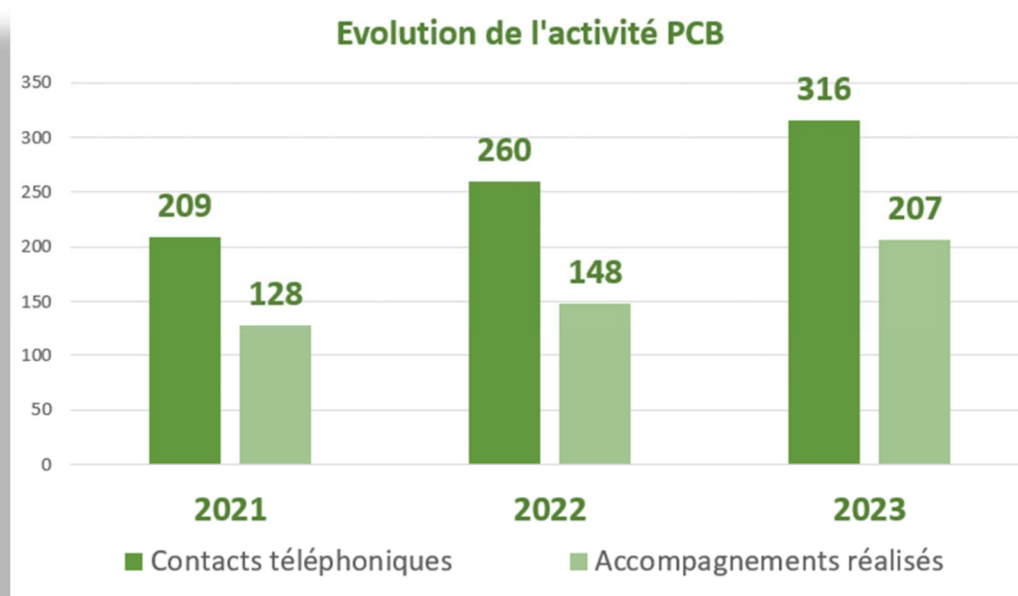


Le fonctionnement du PCB

- Le service du PCB est accessible à tout type de public, il est présent sur le terrain via le maillage avec le réseau France Service et au domicile des personnes accompagnées.
- Le PCB est animé par la volonté de responsabiliser les personnes, leur donner les clés pour comprendre le fonctionnement de leur budget, les guider dans leurs démarches, sans jamais se substituer. Il permet également de faciliter les échanges avec les créanciers locaux.
- Le PCB réalise également des formations ou des temps d'informations collectives, afin de développer les compétences nécessaires dans le domaine budgétaire et financier
- Le PCB est présent sur tout le département, par le biais d'un maillage partenarial important : Banque de France, CDS, CCAS, France Services, Mission Locale, Associations, etc.

Déroulement type suite prise de contact avec un accompagnement auprès du PCB

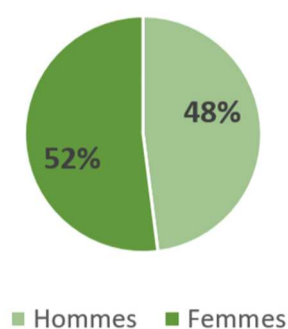
- Prise de contact par téléphone et/ou mail : 30/40 minutes.
- Accueil, présentation et signature des documents contractuels, complétude du dossier informatique : 30 à 40 minutes.
- Découverte de ou des problématiques rencontrées : 30 à 40 minutes.
- Solutions apportées, en fonction du diagnostic réalisé
 - Dossier de surendettement : 3h.
 - Dossier de microcrédit : 2h.
 - Accompagnement auprès des différentes administrations (CAF, CPAM, Banques, ...) : 1 à 2h.
- Back office : 1 à 2h.



La communication PCB (communiqués de presse, flyers, presse, radio, publications diverses, etc.)

- Mars 2023 : Lancement de la semaine EDUCFI avec la BDF
- Mars 2023 : Comité de pilotage de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté / CALPAE.
- Mai 2023 : Journée Nationale de l'Accès aux Droits (JNAD) avec la création et la diffusion d'une plaquette « guide des structures » suite à la semaine de l'accès aux droits.
- Rencontres partenaires associations adhérentes, rencontre avec Les CDS, réseaux sociaux, Newsletter, ...
- Novembre 2023 : Réunion départementale de l'inclusion financière de l'Ain.
- Novembre 2023 : interview avec la journaliste Florence LOEVE pour un article sur les frais bancaire paru dans « Le Particuliers » en Janvier 2024.

Personnes accompagnées



Convention avec Action Logement dans le cadre de la mise en place d'un Accompagnement d'Education Budgétaire (AEB)

Afin d'accélérer le repérage des salariés en difficulté en situation de besoin de maintien ou d'accès dans le logement, le groupe Action Logement et l'Unaf ont créé une chaîne partenariale autour d'enjeux communs :

- ▶ Détecter, orienter, accompagner et améliorer la qualité de vie des salariés en difficulté ;
- ▶ Maintenir dans le logement et améliorer les situations économiques des salariés en difficulté ;
- ▶ Lutter contre la fracture sociale et territoriale.



Convention avec le rectorat de Lyon dans le cadre de la mise en place d'un Accompagnement d'Education Budgétaire (AEB)



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Udaf de l'Ain assure depuis 2018, l'Accompagnement d'Educatif Budgétaire pour les personnels de l'éducation nationale, de l'Académie de Lyon.

L'Accompagnement Educatif Budgétaire est assuré par une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Sa mission vise à accompagner et à rendre plus autonomes les personnes en leur donnant les moyens de mieux maîtriser leur budget et leur vie quotidienne, via la réalisation d'un Accompagnement éducatif budgétaire (AEB).

L'AEB s'inscrit dans un schéma préventif ou curatif qui a pour objectifs :

- Aider la personne à prendre conscience de son rapport à l'argent, à poser des priorités budgétaires au regard de sa situation,
- Permettre à la personne de connaître et faire valoir ses droits légaux et extra légaux,
- Favoriser l'apprentissage de la gestion administrative et budgétaire (aide aux démarches, anticipation, gestion des imprévus...),
- Accompagner la personne dans la résolution de ses problèmes financiers et, à ce titre :
- Fournir un appui à la gestion du surendettement (constitution du dossier, étapes de la procédure)
- Instruction de dossier de demande d'aide financière
- Accompagner la personne dans ses démarches (logement, vie quotidienne, consommation, etc.)
- Aider la personne à s'adapter à un nouveau contexte de vie (naissance, séparation, chômage...)



Les partenariats

Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Le partenariat entre le Conseil Départemental et l'Udaf s'est poursuivi sur l'année 2023 dans le cadre des mesures d'accompagnement social personnalisé.



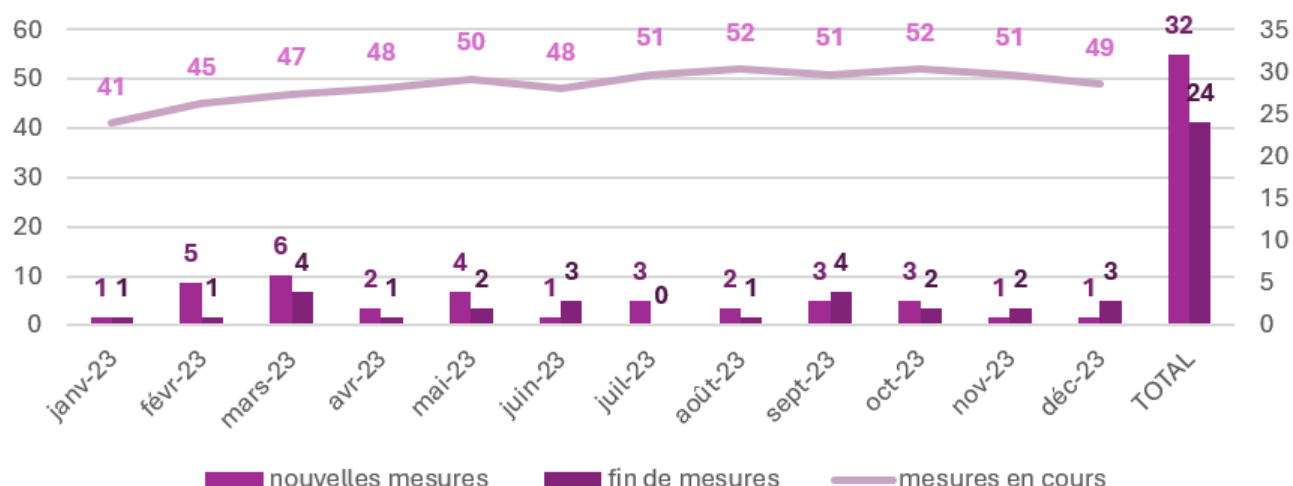
La MASP est une réponse sociale apportée à toute personne majeure qui perçoit des prestations et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La personne peut alors bénéficier d'une MASP qui consiste à une aide à la gestion des prestations et un accompagnement social individualisé.

Concernant le partenariat « Conseil Départemental 01/Udaf de l'Ain », il a été décidé de transmettre à l'Udaf la gestion de tout ou partie des prestations sociales des bénéficiaires MASP selon les modalités fixées entre le Conseil Départemental 01 et la personne bénéficiaire.

Les relations avec les bénéficiaires demeurent quant à elles du seul ressort des Centres Départementaux de Solidarité (CDS).

Flux des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) sur l'année 2023



Journée aux droits des femmes et à l'égalité

Permettre aux femmes de mettre en œuvre des actions conduites dans les quartiers par des échanges entre les femmes issues de l'immigration et celles originaires du département : voilà l'objectif principal de l'élaboration de la programmation relative à la journée aux droits des femmes et à l'égalité dans l'Ain.

En quelques chiffres :

- **180** acteurs contactés ;
- **95** actions proposées ;
- **92** partenaires engagés dans les actions 2023 ;
- **12** communes du département de l'Ain
- qui ont permis la participation de **3 450** personnes.



Journée Internationale des
Droits des Femmes

**PROGRAMMATION
2023**

**PLUS DE 80 PARTENAIRES ENGAGÉS
POUR CETTE PROGRAMMATION 2023 !**

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT

LA CARTOGRAPHIE DES EVENEMENTS :

<https://bit.ly/cartographieprogramme>



Ce bilan met en lumière l'engagement des femmes et des différentes actions qui se sont tenues du 27 février 2023 au 2 juillet 2023 sur l'ensemble du département grâce aux acteurs de terrain, partenaires de cette journée, qui permettent un carrefour d'échanges et de rencontres pour les femmes.

L'Animatrice de la politique familiale de l'Udaf 01 travaille en étroite collaboration avec la Déléguée aux droits des femmes.

Elle a notamment la charge de la gestion administrative de l'action autour du 8 mars : mise en place des réunions préparatoires pour la réalisation de la programmation, envoi des invitations aux partenaires, lien avec les différents partenaires et échanges avec eux pour la préparation du programme regroupant les différentes actions, frappe des comptes rendus, élaboration du programme des actions entre autres.

Groupement des services à la protection juridique des majeurs (GSPJM)

Le GSPJM 01 est l'union des 3 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs du département (Udaf de l'Ain, ATMP 01 et ATPA).



Rappel du contexte

- L'exercice de certaines mesures de protection peut se révéler complexes
- Constat : les mesures de protection les plus difficiles peuvent donner lieu à des demandes de dessaisissement
- Recherche d'une amélioration pour éviter les situations d'échec qui conduisent à des transferts récurrents de certaines mesures vers d'autres MJPM

Objectifs généraux

- Appui pour les MJPM confrontés à des situations complexes pour lesquelles le fonctionnement normal ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux problématiques
- Limiter ou prévenir les demandes de **dessaisissements**, les **ruptures de droits** ou de **parcours** dans la prise en charge des majeurs protégés

Objectifs opérationnels

- Venir en appui des MJPM pour faciliter le traitement de différentes problématiques administratives, sociales, patrimoniales, médicales ou juridiques.

Présentation du projet expérimental

La dimension opérationnelle

Elle s'est matérialisée début 2021, par le recrutement d'un chargé de mission, en la personne de Lilian DAUJAT, afin d'assurer une coordination professionnelle, qui a pour point de départ une saisine sur **une situation considérée comme complexe**, soit par un MJPM soit par un partenaire.

Coordination des situations complexes

L'exercice de certaines mesures de protection peut se révéler particulièrement complexe en raison de la présence simultanée d'une multitude de facteurs médicaux, psychosociaux, économiques et culturels qui impactent et fragilisent l'accompagnement protectionnel.

Il est apparu important de construire une solution concrète et facilitatrice pour le quotidien des mandataires qui permette d'évoluer vers une logique de parcours en évitant les ruptures d'accompagnement et dans l'objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes protégées.

Finalité

Construire un réseau collaboratif et coopératif d'analyse et de résolutions des situations complexes selon la définition suivante : une situation complexe peut être définie comme une situation dans laquelle la présence simultanée d'une multitude de facteurs, médicaux, psychosociaux, culturels, environnementaux et/ou économiques sont susceptibles de perturber ou de remettre en cause l'accompagnement d'une personne. Une situation difficile est considérée comme le fait de ne pas trouver de solution pour laquelle le MJPM est missionné.

Le point commun de ces situations est qu'elles viennent questionner non seulement les pratiques, réinterroger les modalités d'accompagnement, l'organisation interne, mais également l'organisation des secteurs dans leur ensemble.

Une dimension réflexive

Elle s'est matérialisée par la création d'un **Espace de Réflexion Éthique (ERE)** susceptible de permettre à différents acteurs du département de se retrouver autour des questions éthiques que ne manquent pas de se poser dans le cadre des situations complexes rencontrées en PJM et qui résultent souvent des tensions entre les différentes exigences en présence (du Juge, de la personne protégée, de la famille, des partenaires...) ou des contradictions entre les contraintes institutionnelles et les valeurs.

Espace de Réflexion Éthique

L'identité de notre instance est la suivante : **Espace de Réflexion Éthique de la Protection Juridique des Majeurs du Département de l'Ain.**

Les questionnements sont parfois plus larges et la pluridisciplinarité offerte par la diversité des parcours des différents membres de notre instance constitue une vraie richesse.

L'idée est d'offrir aux professionnels de la PJM, une visibilité sur le travail accompli au sein de cette instance et pourquoi pas quelques repères sur des questions ou thématiques.

Cet espace se réunit environ 4 fois par an et est composé de membres permanents de profils divers : psychologue, avocat, juriste, magistrat honoraire, handicap – MDPH, avocat, direction de centre de formation, médecin, entre autres.

Pour l'Udaf, participent à cette instance : la directrice, une cheffe de service ainsi qu'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Journée éthique dans la PJM

Une journée d'envergure ayant réuni 250 personnes, a clôturé un premier cycle de travail, le 22 juin 2023 en s'appuyant sur les compétences et l'engagement des membres permanents de notre instance pour témoigner tout au long de cette journée.

**Espace de Réflexion Éthique (ERE)
et Protection Juridique des Majeurs (PJM)**

**La personne majeure protégée,
un sujet de droit commun ?**
Un citoyen pas comme les autres, mais comme les autres un citoyen

Judi 22 JUN 2023
9h - 17h
Bourg en Bresse - Alimentec

Tables rondes Conférences Les leviers à la citoyenneté

La parole aux personnes majeures protégées

Grand témoin
Anne CARON-DEGLISE

Buffet offert

Places limitées
Inscription ICI

Contact : Lilian DAUJAT
07 63 78 04 91 ou 04 74 32 91 22
ldaujat@gcsmsistf01.fr

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Intervention, financée par la DDETS 01

Il est apporté une réponse téléphonique individuelle tant en amont de la mesure que durant celle-ci. Durant l'année 2023, le GSPJM 01 a répondu à 100 sollicitations téléphoniques. Les questions concernent principalement l'ouverture de la mesure, l'expertise médicale ou encore les différences entre les différents types de mesure.

Parallèlement, le GSPJM organise des informations collectives pour présenter les Mesures de Protection Juridique, le rôle et missions du MJPM.

Enfin, il est souligné la refonte du site internet (actuellement en cours).

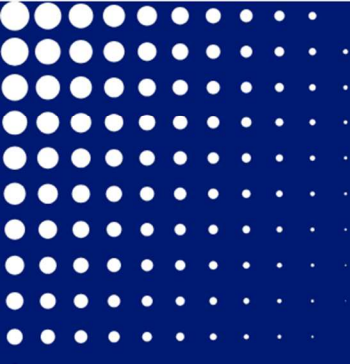


UNION
DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES
DE L'AIN

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Retrouvez tous nos services
aux familles sur Udaf01.fr

Et toute notre actualité
sur les réseaux !



Udaf 01

12 bis rue de la Liberté
01000 Bourg-en-Bresse